

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **16/11/2016**

Date d'affichage : **17/11/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 24 novembre 2016**

L'an deux mille seize et le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Gaëtan MULLER à Marc-Etienne LANSADÉ / Manuel REQUIN à Eric MASSON / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La commune met à la disposition de l'association « Cogolin Radio Commande Max Fusion » un terrain nu depuis plusieurs années pour l'exercice de ses activités.

Ce terrain situé route des Mines, cadastré Section AB N°164, AB N°166 et AB N°62 pour une superficie totale de 8 168 m², est mis à disposition à titre gratuit à l'association C.R.C.M.F et destiné à être utilisé comme espace consacré à l'évolution de l'activité de modélisme à défaut de toute autre utilisation.

Le club de modélisme de Cogolin se distingue tant au niveau régional qu'au niveau national puisque un adhérent a été classé champion régional et champion de France 2016.

La convention de mise à disposition à titre gratuit étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler et ce pour une durée de 3 ans.

N° 2016/222

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION
« COGOLIN RADIO COMMANDE MAX FUSION »**

Envoyé en préfecture le 02/12/2016

Reçu en préfecture le 02/12/2016

Affiché le

- 9 DEC. 2016 N° 2016/1343
ID : 083-218300424-20161124-DEL2016_222-DE

CM 24/11/2016

N° 2016/222

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION
« COGOLIN RADIO COMMANDE MAX FUSION »

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le
Conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention d'une durée de trois ans, à savoir du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc Étienne LANSADE